



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 15 FEVRIER 2024**



**NOMBRE DE MEMBRES**

**Afférents au Conseil Municipal : 39**

**En exercice : 39**

**Ayant pris part à la délibération : 38**

Mis en ligne le : 22/02/2024

L'an deux-mille vingt-quatre et le quinze du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

**Présents :** M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUILLIÈRE - M. GARDIOL - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - M. SAHRAOUI - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - Mme PIOMBINO - M. WAHARTE

**Pouvoirs :**

Mme ATTAF à Mme CUILLIÈRE - Mme ROSADONI à M. PIQUET - Mme LEHNERT à M. RENAUDIN - Mme CARUSO à Mme MICHEL - M. FERAL à M. ALLIOTTE - M. BOCCIA à Mme SAHUN - M. SANCHEZ à M. WAHARTE - M. GACHET à Mme PIOMBINO

**Absents :**

M. BORELLI

**Secrétaire de séance :** M. Malick SAHRAOUI

**OBJET : TARIFS PUBLICS**

**N° Actes : 7.1**

Délibération n°24-08

Considérant que la commune de Vitrolles a souhaité actualiser les tarifs publics,

Considérant que la commune de Vitrolles doit approuver les tarifs de ses services publics, il est proposé au Conseil Municipal le vote de la mise à jour des tarifs qui annule ou complète les tarifs votés précédemment.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 34 voix Pour et 4 Contre (PIOMBINO Patricia représentant : GACHET Jean-Pierre / WAHARTE Stéphane représentant : SANCHEZ Philippe)

APPROUVE les tarifs des services publics selon les tableaux joints en annexes.

Le Secrétaire de Séance

**M. SAHRAOUI**



POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le 21/02/2024

P. le Maire et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques et  
Institutionnelles

**C. LANZARONE**



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE VIE CITOYENNE ET DEVELOPPEMENT URBAIN**  
**Direction de l'Administration Générale et de la Police Administrative**  
**Redevance pour occupation du domaine public**

**TARIFS PUBLICS 2024**

**ACTIVITES ET ANIMATIONS COMMERCIALES**

<b>Stationnement des taxis (par véhicule)</b>	214,90 €
---	----------

**Occupation commerciale du domaine public, par emplacement (plusieurs lieux possibles), hors du périmètre des marchés forains**

Activité de vente au détail des fleuristes pour le 1 <sup>er</sup> mai, la saint valentin, la fête des mères ou la Toussaint, par jour	Exonéré
Activité de vente au détail de coquillages, par jour	45,42 €
Exploitation d'un étal journalier devant la devanture de l'établissement (étal, stand, portant, rôtissoire, banque réfrigérée, vitrine mobile ou autre), le mètre carré exploité au mois sur une année non fractionnable	1,66 €
Exploitation ponctuelle d'un étal, stand, barnum, portant, rôtissoire, banque réfrigérée, vitrine mobile ou autre, hors devanture de l'établissement commercial gestionnaire, le mètre carré exploité par jour. RODP minimale de 10 €.	3,33 €
Distributeurs automatiques tous types, par unité placée sur une année non fractionnable	59,81 €

**Véhicules à caractère commercial**

Emplacement sur le domaine public communal pour fourgon aménagé (food truck), par jour	27,69 €
Emplacement sur le domaine public communal pour fourgon aménagé (food truck), par mois	108,56 €
Frais de remise en état de l'emplacement occupé	200,00 €
Emplacement sur le domaine public communal pour fourgon aménagé (food truck) disposant d'un emplacement au mois, pour une activité commerciale à la journée dans le cadre d'événements et festivités organisés par la Ville ou par une association	Exonéré
Véhicules et remorques d'un PTAC ≤ à 3,5T et d'une longueur ≤ à 7 mètres, hors food-trucks, par jour	57,60 €
Véhicules et remorques d'un PTAC > à 3,5T ou d'une longueur > à 7 mètres, hors food-trucks, par jour	214,90 €
Véhicule exposé et mis en vente par un professionnel (Exposition à caractère commercial de véhicule : vente, publicité), par jour	11,08 €
Véhicule exposé et mis en vente par un professionnel (Exposition à caractère commercial de véhicule : vente, publicité), au mois	110,77 €

<b>Occupation du domaine public pour l'implantation d'un point de retrait de commandes passées auprès de producteurs et de commerçants, géré par une association, en accord avec la Ville de Vitrolles et selon les modalités définies par arrêté, par trimestre, pour un point de retrait hebdomadaire</b>	171,70 €
---	----------

**Marchés forains**

**Droit d'occupation du domaine public, par mètre linéaire et par jour (TVA à 20 %)**

Commerçant abonné	2,10 € HT
Commerçant non abonné	2,77 € HT

**Droit de branchement électrique, par jour**

Consommation faible (par exemple : éclairage, balance)	1,00 €
Consommation moyenne (par exemple : groupe de froid)	2,00 €
Consommation élevée (par exemple : cuisson, friteuse, plancha)	3,00 €

**Terrasses**

**Terrasse ouverte des cafetiers, restaurateurs, commerçants et de food-truck**

Surface inférieure ou égale à 60 m <sup>2</sup> , le m <sup>2</sup> par mois	1,66 €
Surface au-delà de 60 m <sup>2</sup> , le m <sup>2</sup> par mois	2,43 €

*Redevance annuelle exigible du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre de l'année en cours et non fractionnable (période dite de saison). La terrasse est exploitable au-delà de cette période mais exonérée de taxe en raison des variations climatiques ne permettant qu'une exploitation aléatoire. En cas d'autorisation de terrasse en cours d'année, la redevance est proratisée à partir du mois non fractionnable de la notification.*

**Terrasse fermée ou semi-fermée des cafetiers, restaurateurs ou commerçants**

A partir du premier mètre carré, au moins sur douze mois, le m <sup>2</sup> par mois	3,55 €
--	--------

**Vides greniers, brocantes ...**

Le stand par jour, à la charge de l'organisateur, sur présentation du registre	1,00 €
Redevance forfaitaire en cas de non-présentation du registre	100,00 €

<b>FESTIVITES ET ANIMATIONS</b>	
<b>Animation organisée par les associations de commerçants et/ou les associations à but humanitaire (recherche médicale, insertion par l'emploi, but social ou autres), « Bus de l'Emploi »</b>	Exonéré
<b>Marché de Noël</b>	
<b>Redevance d'occupation du domaine public</b>	
Chalet	90,00 €
Manège et food-truck jusqu'à 10 mètres linéaires	115,00 €
Manège et food-truck au-delà de 10 mètres linéaires	137,00 €
Emplacement hors chalet, sauf manège et food-truck, par mètre linéaire	10,00 €
Si activité implantée sur Vitrolles, sauf manège et food-truck	-50 %
Si jumelage, pays mis à l'honneur, partenaire économique, démonstration ou atelier gratuits, association à but non lucratif, comité d'intérêt de quartier	Exonéré
<b>Caution, non encaissée, restituable après le marché</b>	200,00 €
<b>Redevance d'occupation du domaine public communal, hors marché de Noël, dans le cadre d'une animation foraine</b>	
<b>Manèges, structures gonflables, stands de jeux, confiseries, stands alimentaires, food trucks de plus de 10 mètres</b>	
Jour	68,68 €
Week-end	125,18 €
Semaine	171,70 €
<b>Manèges, animations animaux, structures gonflables, stands de jeux, confiseries, stands alimentaires, food trucks de moins de 10 mètres</b>	
Jour	45,42 €
Week-end	79,76 €
Semaine	125,18 €
<b>Cirque ou spectacle sous chapiteau, hors manifestation inscrite dans la programmation culturelle de la ville</b>	
Sans animaux sauvages < à 100 places, par jour	55,39 €
Sans animaux sauvages de 101 à 300 places, par jour	110,77 €
Sans animaux sauvages > 300 places, par jour	332,32 €
Connexion électrique de avril à octobre inclus, le kilowatt heure	0,80 €
Connexion électrique, le kilowatt heure	3,00 €
<b>VOIRIE</b>	
Clôtures, barrière et palissades, le mètre linéaire par jour	0,56 €
Cabane, bungalow de chantier ou locaux de substitution de type modulaire, le mètre carré par jour	2,55 €
Benne de chantier, l'unité par jour	16,62 €
Dépôt de matériel sur le domaine public, le mètre carré par jour	2,55 €
Echafaudage, le mètre linéaire par jour	1,66 €
Fermeture d'une rue à la circulation pour l'exécution de travaux (hors travaux ordonnés par la Ville ou la métropole), livraison ou déménagement, par demi-journée. Au-delà de 6 heures de fermeture, 2 demi-journées seront comptabilisées.	16,62 €
Installation de recharge des véhicules électriques, par an et par point de charge	110,77 €
<b>DIVERS</b>	
Bureaux de vente immobilière, le mètre carré par mois	77,54 €
Tournages et prise de vues culturelles faisant la promotion de la commune hors Stadium	Exonéré
Tournages de films et prise de vues à caractère non-publicitaires, autres que pédagogiques, courts métrages, informations et reportages, par jour hors Stadium	110,77 €
Tournages et prise de vues à caractère publicitaire, par jour hors Stadium	221,55 €
Emplacement réservé, contigu aux banques, pour véhicule de transports de fonds, par an	1 107,74 €
Occupation du domaine public par : - Colonne pour la collecte des ordures ménagères, papier, carton, emballages, verre, - Point de regroupement de bacs de stockage d'ordures ménagères à 4 roues et d'une surface projetée au sol > à 0,80 m², le m² par an	90,00 €

Neutralisation de place de stationnement par demi-journée	Exonéré
---	---------

<b>AUTRES</b>	
Frais de dossier pour demande de modification d'autorisation de travaux (annulation ou report), moins de 72 heures ouvrées avant la prise d'effet de l'arrêté municipal.	25,00 €
Balayage de voie, la demi-journée	332,32 €

**CIMETIERES - Tarifs hors taxes**

<b>Concessions</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Concession Trentenaire et renouvellement	500,00 €	500,00 €
Cavernes : Baume Canouille 4 urnes - concession décennale	1 000,00 €	1 000,00 €
Cavernes : Baume Canouille - 4 urnes - renouvellement	500,00 €	500,00 €

<b>Columbarium Baume Canouille et Val D'Ambia - Concession décennale</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
4 Urnes	1 000,00 €	1 000,00 €
4 Urnes - Renouvellement	750,00 €	750,00 €
3 Urnes	750,00 €	750,00 €
3 Urnes - Renouvellement	500,00 €	500,00 €
2 Urnes	500,00 €	500,00 €
2 Urnes - Renouvellement	375,00 €	375,00 €

<b>Caveaux</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Caveaux 6 places	3 069,00 €	3 682,80 €
Caveaux 4 places	2 628,00 €	3 153,60 €
Caveaux et caveautins 2 places	2 394,00 €	2 872,80 €



**TARIFS PUBLICS 2024****MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS MUNICIPAUX****STADIUM (tarif par jour d'accueil)****INTERIEUR ET EXTERIEUR (forfait journée)**

Tournages (film, publicité...)	3 500,00 €
Associations, CE et autres structures du secteur non marchand vitrollais - Entrée gratuite	1 000,00 €
Associations, CE et autres structures du secteur non marchand vitrollais - Entrée payante	2 000,00 €
Associations non vitrollaises - Entrée gratuite	2 000,00 €
Associations non vitrollaises - Entrée payante	4 000,00 €
Sociétés commerciales ou industrielles	6000

**PARKING EXTERIEUR UNIQUEMENT SANS L'USAGE DU BATIMENT (forfait journée)**

Tournages (films, publicité...)	1 750,00 €
Associations, CE et autres structures du secteur non marchand vitrollais - Entrée gratuite	500,00 €
Associations, CE et autres structures du secteur non marchand vitrollais - Entrée payante	1 000,00 €
Associations non vitrollaises - Entrée gratuite	1 000,00 €
Associations non vitrollaises - Entrée payante	2 000,00 €
Sociétés commerciales ou industrielles	3 000,00 €

